

**ARRÊTÉ DE LA MAIRE**

N° 2026-089

Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation rue de la Côte

Nos réf : SR/HT /HG

La Maire de la Commune de Bavans,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le Code de la Voirie Routière,**Vu** le Code de la Route, article R.411-26,**Vu** le Code Pénal, article R. 610-5,**Vu** la demande présentée pour le compte de l'entreprise MÉCASOUDURE, chargée d'intervenir sur le mur de soutènement situé rue de la Côte ;**Considérant** que, pour assurer la sécurité des usagers et permettre la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation ;**ARRÊTE**

Article 1 : L'entreprise MÉCASOUDURE sise rue de Beaucourt à Dampierre-les-Bois (Doubs), est autorisée à réaliser des travaux dans le cadre de l'installation d'un garde-corps sur un mur de soutènement situé rue de la Côte.

Article 2 : La circulation de tous les véhicules sera interdite rue de la Côte, le 29 septembre 2026, de 10 h 00 à 16 h 00, au droit et dans l'emprise du chantier, pendant la durée nécessaire à l'intervention de l'entreprise MÉCASOUDURE. Une signalisation de type "route barrée" sera mise en place aux accès du chantier. (voir linéaire rouge sur plan joint au présent arrêté).

Article 3 : L'accès des véhicules de secours devra être maintenu en permanence. L'accès des riverains sera interdit pendant l'intervention. La signalisation réglementaire temporaire sera maintenue par le responsable des travaux. Les dispositions du présent arrêté cesseront dès l'achèvement des travaux et le retrait de la signalisation temporaire, au plus tard à 16 h 00.

Article 4 : Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : La Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, et le Responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 28 septembre 2026

Madame la Maire
Sophie RADREAUNotifié à l'intéressé le : 28 septembre 2026
Publié sur site internet le : 28 septembre 2026



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS
 03 81 96 26 21
mairie.bavans@bavans.fr – www.bavans.fr

